



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS

à Seysses



25 avril 2024

Ox-Gay-La Piche (5)



35
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seyssois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seyssois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Ox Gay La Piche, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seyssois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : MOBILITÉS - SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT-URBANISATION

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Mobilités

(Q) : Je suis riverain de la route d'Ox et je suis ravie d'apprendre que vous souhaitez réaliser un chemin vélo. Je me demandais s'il y avait des plans alternatifs pour suivre la canalette et si c'était fait avec Muret pour aller jusqu'à la gare ? Mais je n'étais pas au courant de ce projet.

(R) : Dès que tous les éléments seront réunis via le Muretain Agglo, compétent en matière de voirie, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet dans son intégralité, de son point de départ à son point d'arrivée. L'objectif sera d'échanger et de recueillir vos avis pour enrichir le projet. Les contributions et retours des riverains feront l'objet d'une analyse. Actuellement, le projet est encore en phase d'analyse, et vous serez consultés par la suite.

Les conseils de quartier sont également des lieux où sont présentés les projets en cours et à venir. Concernant le schéma directeur (SCOT), le Département et le Muretain Agglo jouent un rôle crucial pour les mobilités et les chemins de randonnée. Une zone de covoiturage a été identifiée près de Fabre, et une étude de faisabilité est en cours. Nous tenons à remercier les agents du Muretain Agglo et du Département en lien avec les élus qui s'efforcent de trouver des solutions pour notre territoire.

Initialement, une première analyse du Réseau Express Vélo (REV) passant par la rue Boltar s'est avérée impossible. Actuellement, trois variantes sont à l'étude. Il est également essentiel de créer une synergie avec la zone de covoiturage et l'autoroute, bien que cela nécessite des investissements colossaux, estimés à 3 millions d'euros uniquement pour le passage sous l'autoroute, en raison de la complexité de la structure routière existante à Seysses.

Par ailleurs, un autre réseau REV (numéro 14) est envisagé de Muret à Basso Cambo, traversant Seysses via le chemin du Massonné et le canal St Martory. Cependant, en raison de la conjoncture et des contraintes budgétaires, sa réalisation est reportée à l'horizon 2027. Une réunion publique organisée par le Conseil départemental est prévue pour le 2 mai dans cette salle, à laquelle vous êtes conviés. Nous sommes pleinement engagés avec le Département et le Muretain Agglo pour faire avancer ce projet et mettre en place ces infrastructures aussi rapidement que possible.

En conclusion, la déviation par la route derrière la maison d'arrêt est étudiée comme une option, bien que très coûteuse, avec un budget estimé entre 7 et 13 millions d'euros. Ce projet ne pourra se concrétiser sans la collaboration des quatre communes impactées : Roques, Muret, Seysses et Frouzins. Nous tenons à vous informer que cette réflexion prendra probablement plusieurs années.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(Q) : Qu'est ce qui est prévu pour la circulation dans Seysses (intermarché bouché, avenue Marie Curie bouchée, route de Toulouse, rue Cazeneuve...)?

(R) : Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une zone avait été prévue sous le précédent mandat pour soulager l'avenue Marie Curie. Depuis la mise en service de la déviation à St-Lys, le trafic sur la route de St-Lys a considérablement augmenté, affectant également l'avenue Marie Curie par un effet domino. Depuis 2020, des démarches ont été entreprises auprès du Département, et en ma qualité de Conseiller départemental, j'ai soutenu et alerté sur cette problématique. L'objectif est de trouver une solution de contournement pour cette voie.

Pour donner quelques chiffres, la réalisation de la déviation à St-Lys a nécessité pour la réalisation des décennies pour un coût de plusieurs millions d'euros. Depuis le début de notre mandat, nous alertons régulièrement sur la sécurité et la densité du trafic, appelant à une étude sur le coût potentiel d'une nouvelle déviation. Pour cette déviation aujourd'hui, les études estiment un coût également à plusieurs millions d'euros. Obtenir cette déviation reste une priorité absolue.

Actuellement, cette zone n'est pas constructible, mais il est crucial de se poser la question non pas pour densifier la commune, mais pour trouver le financement nécessaire à la réalisation de cette voie. Cela permettrait de fluidifier cet axe et d'y implanter des services tels que des commerces, des salles associatives et une salle des fêtes. Dans ce cadre, l'aménageur pourrait financer la construction de la voie en échange d'aménagements supplémentaires, si cette zone venait à devenir constructible.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet est actuellement freinée par la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui vise à limiter la densification des zones constructibles. Ainsi, la seule option pour élargir l'habitat est de construire en hauteur, en ajoutant des étages plutôt que de nouvelles parcelles. Cette stratégie est coordonnée à l'échelle du Muretain Agglo, qui négocie l'obtention de nouvelles zones dans ce cadre réglementaire contraignant.

(Q) : Les élargissements de chaussées, de rives ?

(R) : Dans les bureaux d'études, plusieurs devis sont proposés en fonction de la structure et des options disponibles. Actuellement, nous maintenons le système en place pour sa fiabilité. Cependant, nous avons rencontré un problème avec l'entreprise chargée des poutres de rives, notamment sur les chemins de la Galianne et de la Bourdasse. Cette difficulté a été discutée avec le Muretain Agglo, et nous travaillons actuellement sur ces aspects.

Pour les autres secteurs, nous avons fait confiance à notre bureau d'étude qui nous a permis de trouver des solutions à un coût offrant un bon rapport qualité/prix, en tenant compte des perspectives à long terme. Il est crucial d'avoir une vision claire pour anticiper les coûts croissants sur des axes de plus en plus fréquentés. Il est préférable d'avoir des prévisions justes pour assurer que les rénovations et réalisations soient viables.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : À présent, une question se pose spécifiquement sur le chemin du Massonné, où le trafic est dense et les rives sont sujettes à discussion. Nous devons décider s'il est nécessaire de remplacer les poutres de rives existantes. Cette décision est essentielle étant donné l'intérêt significatif de cette infrastructure.

Thème : Sécurité

(Q) : L'éclairage chemin de Gay quand il y a des manifestations au niveau du village, nous n'avons aucune lumière.

(R) : Votre remarque est justifiée. Nous avons seulement éclairé la zone adjacente à la fête foraine. Lorsque nous réactivons l'éclairage, cela implique de modifier 10, 20 voire 30 horloges. Nous nous efforcerons de mieux gérer l'éclairage lors des événements à l'avenir.

Thème : Environnement

(Q) : Au niveau des bâtiments communaux, qu'est ce qui est prévu au niveau de l'économie d'énergie ?

(R) : L'énergie est devenue une ressource de plus en plus coûteuse. Actuellement, nous nous efforçons de nous affranchir des groupements de commandes, qui manquent de réactivité. Dans le domaine des collectivités, la gestion des contrats d'énergie est un peu similaire à la spéculation boursière : elle requiert une expertise pointue, et les groupements de commandes peuvent parfois entraîner des délais et des augmentations tarifaires subies.

Concernant les candélabres, d'ici septembre, nous visons à équiper près de 90% de la commune avec des LED++. Nous avons pour objectif d'atteindre un déploiement total dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des bâtiments communaux, la rénovation énergétique a été lancée sous le précédent mandat et se poursuit actuellement. Cette année, nous avons plusieurs chantiers dont le remplacement de toutes les chaudières des écoles, qui étaient énergivores et ont connu des problèmes de panne cet hiver. Ce projet représente un investissement significatif prévu dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Notre objectif est de finaliser la rénovation énergétique de tous les bâtiments d'ici la fin du mandat.

(Q) : Chemin de Gay, l'entretien du Binos ?

(R) : Le Sivom SAGe est responsable de l'entretien et de la gestion de ce cours d'eau. Cependant, une partie de l'entretien incombe aux particuliers.

Pour signaler des problèmes, veuillez contacter la mairie, qui transmettra les informations au Sivom. En exemple, une dame nous a récemment informés d'un problème d'entretien à l'arrêt de bus au croisement de la rue Marie Curie. Le Sivom a été contacté et la situation a été résolue.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Si vous constatez des problèmes similaires sur le chemin de Gay, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous mettre en relation avec le Sivom afin de planifier une intervention.

Pour examiner les problèmes sur place, nous proposons d'organiser une réunion entre les riverains, le Sivom et les services techniques pour discuter de l'entretien du Binos et faire le point sur la situation.

(Q) : Lac de la Piche où en est le projet

(R) : Cette question a également été abordée lors du Conseil de quartier de Château d'eau/Saudrune. Ce projet demeure d'une importance capitale et nous sommes toujours engagés à le concrétiser.

Cependant, il est à noter que le lac en question n'appartient pas à la commune, mais nous entretenons désormais des relations constructives avec l'entreprise en charge des travaux, après quelques mois de tensions. Une école de ski nautique exploite une partie de cette zone pendant l'été. La première phase de remblaiement est pratiquement achevée, mais d'autres aménagements sont encore à prévoir, et des discussions sont en cours.

Ce processus peut sembler long, mais il nécessite du temps en raison de la multiplicité des intervenants et des enjeux considérables. Il est important de rappeler que cet espace est classé en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien que des accords verbaux aient existé depuis près de 40 ans pour sa cession, ils n'ont pas été formalisés par des contrats écrits. Nous continuons à travailler activement pour faire avancer ce projet, mais à l'heure actuelle, il est impossible de fixer une échéance précise.

(Q) : En ce qui concerne l'éclairage en LED++, vu les économies induites, est ce qu'on pourrait envisager de ne plus éteindre la nuit ?

(R) : L'extinction de l'éclairage public a débuté durant le précédent mandat, et nous avons depuis été labellisés « Ville étoilée » pour nos efforts visant à limiter la pollution lumineuse. Sous l'administration précédente, une enquête avait déjà préconisé une extinction à 80 %.

Dans le nord de la France, cette pratique existe depuis de nombreuses années, permettant d'avoir le recul nécessaire sur l'analyse de l'impact sur la sécurité mais aussi pour les économies réalisées. Malgré une perception d'insécurité, les statistiques de la sécurité routière montrent une baisse des accidents grâce à la réduction de la vitesse, et une diminution des cambriolages. L'obscurité s'avère être un dissuasif efficace pour les cambrioleurs. Cette approche présente donc des avantages indéniables pour tous.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Nous avons donc décidé d'éteindre les grands axes à 23h, à l'exception du centre-ville. La transition vers l'éclairage en LED++ se fait en remplacement direct et progressif, sans altérer le câblage existant avec comme objectif un déploiement total de l'ensemble de points lumineux de la commune.

Éclairer une commune entière pour une minorité devient de plus en plus coûteux, surtout avec la hausse du coût de l'énergie. Sans nos efforts sur l'éclairage public, et face à l'augmentation des prix de l'énergie, les coûts auraient été considérables pour la commune, estimés à 400 000 € à coût constant. Nous attendons les résultats de l'installation des LED++ pour confirmer les chiffres exacts, mais estimons actuellement une augmentation de la facture énergétique comprise entre 230 000 € et 260 000 € malgré les économies réalisées. Nous nous efforçons de maîtriser ces coûts, qui pèsent lourdement sur les finances communales. Sans compter le défi environnement qui est en lien avec cette pratique.

(Q) : Sur un passage piéton est-ce possible d'avoir un surplus d'électricité à l'approche d'un véhicule pour signaler au chauffeur qu'il y a une zone à risque ?

(R) : Pour répondre, il est prudent de vérifier la faisabilité technique de cette proposition. Nous allons présenter cette question au SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne), compétent dans la gestion de l'éclairage. Jusqu'à présent, cette question n'avait pas été soulevée.

(Q) : J'ai vu marqué "ville étoilée" mais j'ai vu une entreprise en bas qui éclaire tout le quartier. Les spots sont mal positionnés ?

(R) : Je découvre cette information pour la première fois concernant l'entreprise Midi TP. Je vais immédiatement leur demander d'intervenir. Nous prendrons contact avec leur responsable pour discuter de la situation et adapter l'éclairage en tenant compte des problèmes qu'ils ont rencontrés, notamment les vols.

Thème : Urbanisation

(Q) : Nous avons été réunis par un promoteur pour un projet de 19 logements au 555 chemin de Gay. Je voulais savoir où ça en était ?

(R) : Le dossier est connu mais aucun accord n'a encore été conclu. Depuis le début du mandat, nous avons été sollicités par 20 à 30 promoteurs. La priorité pour l'équipe municipale reste de ne pas densifier la commune, étant donné les défis existants au niveau de la voirie et des infrastructures scolaires. Le précédent projet du Château d'Eau est un bon exemple illustrant notre volonté de ne pas suivre cette orientation aujourd'hui.

Concernant le projet actuel sur le Chemin de Gay, nous avons tenté de négocier certains aspects avec le promoteur, mais nos demandes ont été catégoriquement refusées. Nous avons spécifiquement insisté sur la réduction du nombre de logements pour éviter une densification excessive. Notre objectif est de maintenir une échelle de développement raisonnable.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Actuellement, nous sommes impliqués dans plusieurs litiges en raison de nos refus de permis de construire. Nous préférons résoudre ces différends à l'amiable, mais juridiquement, les décisions de refus peuvent être contestées et finalement tranchées en notre défaveur par la justice. Dans l'état actuel des choses, ce projet ne nous semble pas viable.

(Q) : Quel est le pouvoir du maire pour s'opposer à toutes les petites constructions sauvages sur des terrains agricoles ?

(R) : Depuis 2020, notre engagement a été de combattre la cabanisation de manière quotidienne. Un exemple frappant est celui de la route de Saint-Lys, où une quarantaine de logements ont été érigés illégalement en dur. Bien que nous ayons remporté le procès et que des amendes aient été prononcées, l'ordonnance de démolition n'a malheureusement pas été appliquée.

Depuis notre élection, nous avons collaboré étroitement avec Enedis et la SAFER. À chaque transaction de terrains agricoles, nous avons exercé notre droit de préemption afin de détecter et prévenir toute irrégularité, dans le cadre du processus de remembrement. Cette démarche nous a permis d'acquérir plusieurs parcelles. Aucun terrain agricole n'a été cédé sans notre intervention.

En partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), nous avons été pionniers en signant la charte de lutte contre la cabanisation, renforçant ainsi nos efforts contre les constructions illégales.

Concernant les logements, notre rôle se limite à la rédaction des procès-verbaux, laissant au tribunal le soin de rendre la justice. Mon autorité réside principalement dans l'établissement de ces PV. Parfois, des propriétaires attribuent des numéros à leurs terrains sans autorisation. Nous encourageons vivement toute personne confrontée à de telles situations à contacter nos services d'urbanisme. Pour toute activité agricole professionnelle nécessitant un numéro de parcelle, il est impératif de suivre les procédures légales établies. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter : nous agissons promptement pour rectifier toute anomalie.

Thème : Divers

(Q) : Vous parliez pendant la présentation des projets de la guerre en Ukraine pourquoi ?

(R) : Depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreuses matières premières, notamment l'énergie, ont subi une augmentation des prix de 30 à 50 %, impactant tous les secteurs d'activité. Cette hausse se répercute sur nos devis et compromet notre enveloppe budgétaire prévue dans notre plan d'investissement pluriannuel. En tant que gestionnaires responsables, nous nous efforçons de maintenir les impôts inchangés, de gérer rigoureusement notre budget et de prendre des décisions éclairées. Cependant, nous faisons face à des hausses de coûts significatives, similaires à celles que vous



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : pouvez observer dans vos dépenses quotidiennes, affectant tous les domaines. Bien que nous espérons une stabilisation des prix, nous constatons une continuation des augmentations, nous contraignant parfois à différer des projets en attendant des conditions de marché plus stables et raisonnables. Notre travail est étroitement lié à cette réalité économique.

(Q) : J'ai un gros problème de réception de la 4G...

(R) : Dans les trois quarts de la ville, il est difficile d'avoir une bonne couverture réseau. Orange fonctionne relativement bien, mais pour les autres opérateurs, c'est plus problématique.

Depuis le début de mon mandat, les opérateurs nous contactent régulièrement pour installer des antennes dans divers endroits. Densifier le réseau est une exigence gouvernementale.

Par exemple, dans la zone de la Piche, un projet prévoyait l'installation de deux antennes. Nous l'avons refusé pour que les opérateurs mutualisent les deux sites. Cependant, notre décision a été annulée par le tribunal, entraînant une amende de 1000 € et nous obligeant à délivrer les permis. Cela démontre les limites d'intervention de la collectivité.

C'est pourquoi j'ai personnellement rencontré les riverains, car les antennes seront installées sur la propriété d'un particulier. J'ai demandé aux opérateurs d'organiser une réunion publique très prochainement pour expliquer le déploiement prévu dans ce quartier.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : democratieparticipative@mairie-seyssel.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

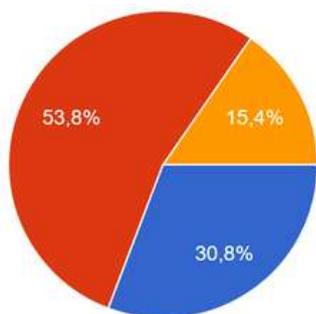


Ox-Gay-La Piche (5)

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

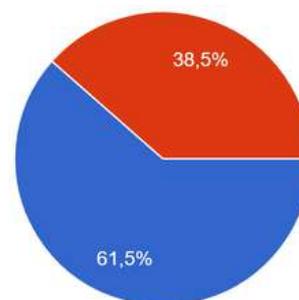
Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

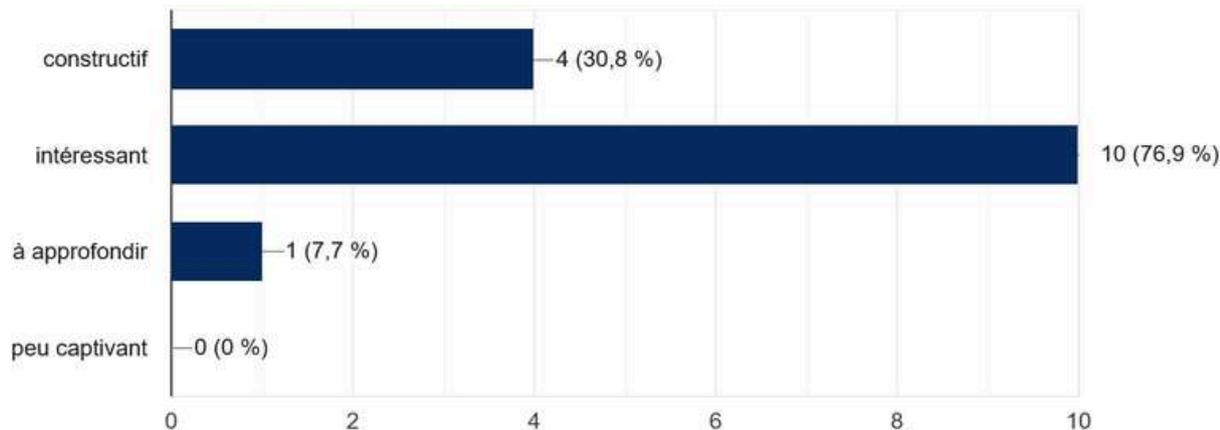


- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

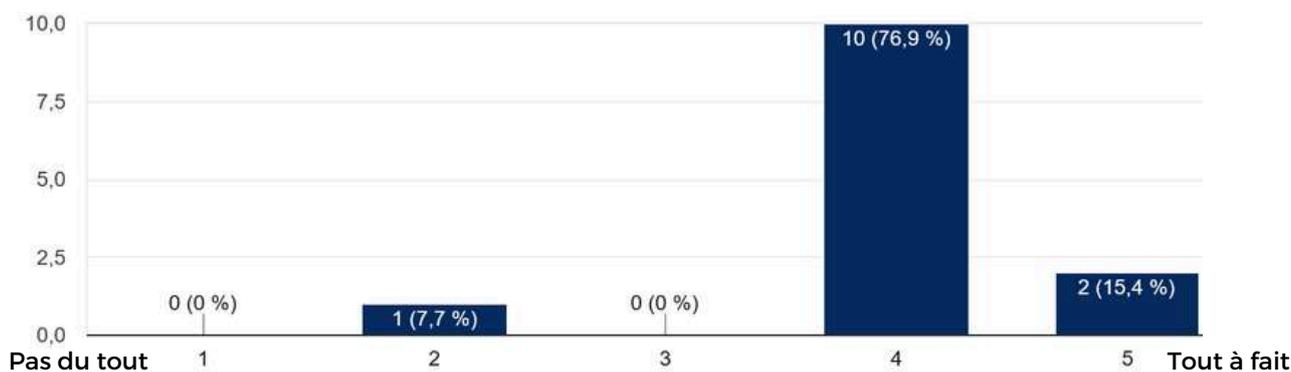
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





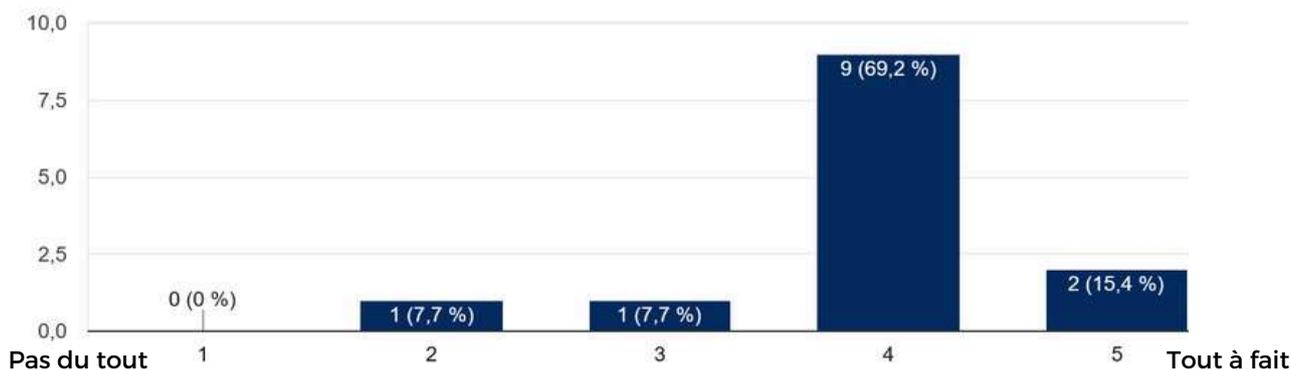
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

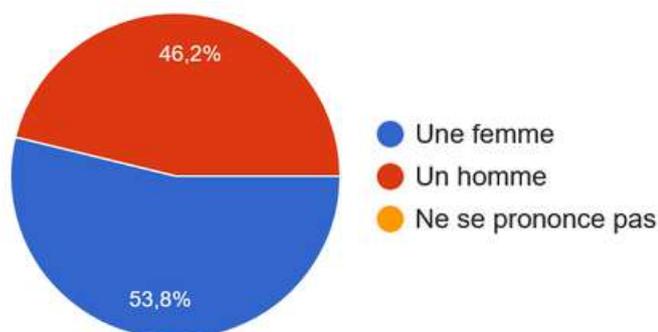


Ox-Gay-La Piche (5)

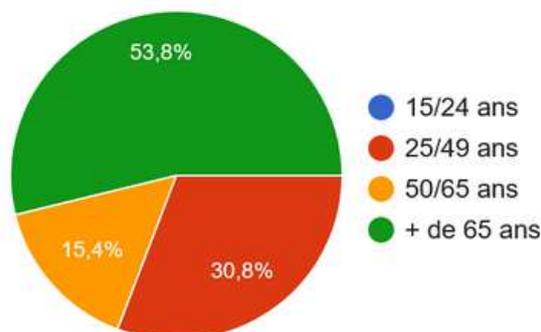
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

- **Exprimez-vous !**

- Pas de prospectus pour information.
- C'est dans ces réunions que nous apprenons et nous nous informons sur les problèmes de nos quartiers.

- **Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**

- Intéressante
- Très intéressante. Des échanges respectueux et transparents.
- Très bon dialogue de Monsieur le maire
- À approfondir
- Utile
- Socialement intéressante

- **Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**

- Il faudrait que les participants puissent faire part de leurs propositions.
- Développer un peu plus les orientations et projets du quartier et de la commune.
- Élargir l'information aux grands projets de la commune avec davantage de détails et précisions. Plus de concret et de décisions sur les questions posées.